



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 20/03/2023

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 20 mars 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°6 : Demande de subvention travaux MARPA

#### Présents :

Madame LUGUET Pascale **Présidente**

Madame MANDEIX Catherine **Vice-Présidente**

Madame FRECHET Christine **Déléguée**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame SADRES Valérie **Membres élus**

Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude **Membres désignés**

#### Absents excusés :

Monsieur FAINZANG Bernard (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale)

Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT

Florence (absente excusée), Madame MANSE Corinne (absente excusée), Monsieur

NADAU Régis (absent excusé), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame

COPPOLA Hélène (absente excusée), Madame IZQUIERDO Nathalie (absente excusée),

Madame GONZALO Anne (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	008
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	01

## I - Exposés des motifs

La Marpa de Boé offre la possibilité aux personnes âgées de vivre dans un logement privatif au sein d'un environnement familial. Des espaces de vie collectifs sont aménagés afin de leur permettre de se retrouver autour de repas, d'activités et d'animations proposées par l'équipe de professionnels présente sur la structure.

17 personnes résident actuellement à la Marpa (13 femmes et 4 hommes).

Le projet d'investissement 2023 porte sur la modernisation des espaces communs :

Réfection des murs de la salle à manger, du salon, des couloirs,

Réfection des sols de l'entrée, de la salle à manger, du salon et des couloirs,

Les partenaires financiers sollicités sont la CARSAT Aquitaine et la MSA Lot-et-Garonne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses 12 057.75€

Recettes

CARSAT 40% 4 823.10€

MSA 20% 2 411.55€

Autofinancement 4 823.10€

Les travaux seront réalisés au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2023. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

## II - Considérants et références juridiques

Vu l'appel à projets 2023 de la Carsat Aquitaine,

Vu le régime d'aide à l'investissement de la MSA,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

*ABSTENTION(S) :*

**SOLLICITER** : une subvention auprès de la CARSAT Aquitaine et de la MSA Lot-et-Garonne, pour les travaux de modernisation prévus à la Marpa.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

**FIN N° 2023 - 20230203 - 006**

Rapporteur : **Monsieur Philippe BRU**

Accusé de réception en préfecture  
047-264700253-20230320-DELIB-23-02-006-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Madame Christine FRECHET    Mme Pascale Luguët